

Enquête sur les contrats en déshérence

Contexte :

Durant le 2^e trimestre 2021, les entreprises d'assurance vie de droit luxembourgeois ont été invitées à remplir un questionnaire relatif aux contrats en déshérence. Le but de ce questionnaire était de faire le point sur la situation concernant le nombre de contrats en déshérence, le volume d'encours y relatif. De surcroît, le questionnaire visait à comparer les procédures internes relatives au traitement des contrats en déshérences avec les dispositions reprises dans le projet de loi 7348 relatif aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence.

Conclusions :

- **Procédures :**

La grande majorité des entreprises indique déjà avoir une procédure en place ou être prête à implémenter la procédure dès que la loi sera votée.

Les principales différences entre les procédures actuellement en place et le projet de loi constatées sont :

- les délais qui sont plus courts/longs que ceux prévus par le projet de loi ;
- le fait que certaines entreprises ne considèrent que les contrats arrivés à échéance, bien que le projet de loi prévoit des mesures à entamer pour certains contrats (e.g. contrats à vie entière) dès que l'assuré atteint l'âge de 90 ans.

- **Nombre de contrats et réserves :**

En appliquant les règles du projet de loi, il y a au total 5'510 contrats en déshérence avec des réserves qui s'élèvent à 765'607'427 € au 31/12/2020.

- **Répartition géographique des cas :**

Le nombre de cas et le réserves y relatives selon le projet de loi se répartissent comme suit :

	# de contrats	Réserves
Luxembourg	1975	40'554'576€
EEE hors Luxembourg	3349	688'540'127€
Hors EEE	186	36'512'724€